

Politique familiale Sainte-Victoire-de-Sorel

DÉFINITION DE LA FAMILLE

La famille est au cœur de notre société, le premier lieu d'apprentissage, de socialisation et de transmission des valeurs. Bien que la relation intergénérationnelle y soit toujours présente, elle s'inscrit aujourd'hui dans diverses configurations familiales à l'intérieur desquelles ses membres se soutiennent réciproquement à divers stades de leur évolution. Qu'il soit enfant, adulte ou aîné, tout individu est donc membre d'une famille et chacun est appelé à contribuer dans la mesure de ses capacités au développement de la société.

MISSION

La municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel adopte une politique familiale dont la mission consiste à fournir un cadre de référence, d'intervention et d'évaluation afin d'offrir aux familles de son territoire un milieu de vie qui encourage leur épanouissement et leur sentiment d'appartenance à la communauté. Il s'agit d'une politique générale qui inclut l'ensemble des actions et des services destinés à assurer le bien-être des familles.

Ceci étant établi, il convient de spécifier que cette politique s'adresse de façon plus particulière aux familles qui comptent au moins un enfant de moins de 18 ans.

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

- Créer un sentiment d'appartenance à la municipalité;
- Fournir un cadre d'intervention et de référence à l'administration;
- Harmoniser les actions actuelles et futures en lien avec les familles;
- Améliorer la qualité de vie des familles;
- Offrir un milieu de vie agréable et favorable aux familles.

PRINCIPES DIRECTEURS et VALEURS

L'autorité municipale de Sainte-Victoire-de-Sorel reconnaît l'importance des principes directeurs énoncés plus bas. Ces orientations, associées aux valeurs qui sont jugées indispensables au bon fonctionnement de la communauté, guident les décisions des intervenants municipaux afin qu'elles soient prises à la lumière des impacts qu'elles ont sur la famille.

Principes directeurs

- Intégrer toutes les familles à la collectivité en respectant les principes d'identité, de diversité, d'autonomie et de responsabilité ;
- Reconnaître la famille comme étant le premier acteur de son développement, le rôle des instances municipales étant d'apporter leur soutien ;
- Être à l'écoute des familles et encourager leur participation dans la réponse à leurs besoins ;
- Promouvoir les saines habitudes de vie ;
- Donner la priorité aux initiatives qui visent l'atteinte du développement durable ;
- Faciliter l'organisation de la vie familiale en rendant les services municipaux encore plus accessibles financièrement et géographiquement, selon un horaire qui simplifie la conciliation famille/travail pour les citoyens ;
- Faire évoluer la politique familiale au même rythme que la vie des familles;

Valeurs

- Accueil
- Entraide et solidarité
- Équité
- Respect des personnes et du bien commun

AXES D'INTERVENTION

Plusieurs compétences sont dévolues à la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. Parmi celles-ci :

- L'administration municipale
- L'aménagement du territoire et l'habitation
- La sécurité
- L'environnement
- Le transport
- Les loisirs, la culture et la vie communautaire

Ces compétences constituent les axes d'intervention qui seront privilégiés dans l'application de la politique.